

OPERATION DE MISE EN VALEUR DU PATRIMOINE BATI

PLAFONDS DE RESSOURCES

**Subvention de base**

Référence :

Plafonds de ressources des bénéficiaires de logements HLM (PLUS) x 2.

Revenu fiscal de référence	Composition du ménage
46 806 €	1 personne seule
62 508 €	2 personnes ne comportant aucune personne à charge, à l'exclusion de jeunes ménages <sup>1</sup> , ou 1 personne seule en situation de handicap <sup>2</sup>
75 168 €	3 personnes ou 1 personne seule avec 1 personne à charge ou 1 jeune ménage <sup>1</sup> sans personne à charge ou 2 personnes dont au moins une est en situation de handicap <sup>2</sup>
90 748 €	4 personnes ou 1 personne seule avec 2 personnes à charge ou 3 personnes dont au moins une est en situation de handicap <sup>2</sup>
106 752 €	5 personnes ou 1 personne seule avec 3 personnes à charge ou 4 personnes dont au moins une est en situation de handicap <sup>2</sup>
120 312 €	6 personnes ou 1 personne seule avec 4 personnes à charge ou 5 personnes dont au moins une est en situation de handicap <sup>2</sup>
+ 13 420€	Par personne supplémentaire

<sup>1</sup> Couple dont la somme des âges révolus des deux conjoints le composant est au plus égale à 55 ans

**Subvention majorée**

Référence :

Plafonds de ressources des bénéficiaires de subvention de l'Anah « ménages aux ressources modestes ».

Revenu fiscal de référence	Composition du ménage
22 259 €	1 personne
32 553 €	2 personnes
39 148 €	3 personnes
45 735 €	4 personnes
52 348 €	5 personnes
+ 6 598 €	Par personne supplémentaire

<sup>2</sup> Personne titulaire de la carte « mobilité inclusion » portant la mention « invalidité »